



Conseil des AFFAIRES GÉNÉRALES **17-18 novembre 2015, Bruxelles**

La session du Conseil débutera le **mardi 17 novembre** à 14 heures.

Les ministres discuteront d'un projet d'ordre du jour annoté en vue de préparer la réunion du **Conseil européen des 17 et 18 décembre 2015**.

Ils tiendront leur **dialogue annuel sur l'État de droit** institué en décembre 2014 en vue de défendre et de sauvegarder l'État de droit.

Ils procéderont à un échange de vues sur l'**Accord interinstitutionnel relatif à l'amélioration de la réglementation**.

Les ministres assisteront à une présentation et procéderont à un échange de vues sur le **programme de travail de la Commission pour 2016**.

Ils entendront un exposé de la présidence luxembourgeoise et de la prochaine présidence néerlandaise sur la feuille de route relative au **Semestre européen 2016**.

La session du Conseil du **mercredi 18 novembre** sera consacrée à des questions relatives à la **politique de cohésion** de l'UE. Le Conseil débutera à 10 heures par l'adoption de trois séries de conclusions sur:

- la transition vers une économie à faible intensité de carbone: contribution des Fonds structurels et d'investissement européens
- 25 ans d'Interreg: l'apport des fonds structurels à la coopération transfrontalière et transnationale
- la simplification: priorités et attentes des États membres en ce qui concerne les Fonds structurels et d'investissement européens

La présidence tiendra une conférence de presse à la fin de chaque session (vers 18 h 30 le mardi, et vers 13 heures le mercredi).

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante: www.eucouncil.tv

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Préparation du Conseil européen de décembre

Le Conseil examinera un [projet d'ordre du jour annoté](#) en vue de la réunion du Conseil européen qui doit se tenir les 17 et 18 décembre 2015.

Le Conseil européen axera ses travaux sur

- les migrations: il fera le point sur la mise en œuvre des décisions qu'il a prises pour faire face à la crise des migrants et adoptera de nouvelles orientations en fonction de la situation sur le terrain;
- l'union économique et monétaire: le Conseil européen débattrait du suivi du rapport des présidents intitulé "Compléter l'Union économique et monétaire européenne";
- le marché unique: le Conseil européen débattrait de l'achèvement du marché unique européen dans toutes ses dimensions, comme suite à la publication de la communication de la Commission intitulée "Améliorer le marché unique: de nouvelles opportunités pour les citoyens et les entreprises";
- le Royaume-Uni: le Conseil européen reviendra sur les projets du Royaume-Uni concernant un référendum sur son appartenance à l'UE;
- autres points: en fonction du cours des événements, le Conseil européen reviendra sur les relations avec la Russie et sur la situation en Ukraine.

Le projet d'ordre du jour annoté servira de base pour le projet de conclusions, qui sera établi dans les jours précédant la réunion.

Dialogue sur l'État de droit

Le Conseil tiendra son premier dialogue annuel sur l'État de droit.

Le Conseil entendra un exposé de la Commission concernant les résultats de son colloque annuel sur les droits fondamentaux, consacré au thème "La tolérance et le respect: prévenir et combattre l'antisémitisme et l'islamophobie en Europe", qui a eu lieu les 1^{er} et 2 octobre 2015.

Les ministres sont invités à mettre en commun des exemples de bonnes pratiques et les défis auxquels ils ont été confrontés au niveau national dans le domaine de l'État de droit et à présenter l'approche choisie pour y répondre.

Les ministres auront également l'occasion de débattre de l'État de droit à l'ère du numérique, sur la base d'un [document de réflexion de la présidence](#).

Le dialogue sur l'État de droit a été instauré en décembre 2014 en vue de défendre et de sauvegarder l'État de droit dans le cadre des traités.

Accord interinstitutionnel relatif à l'amélioration de la réglementation

La présidence informera les ministres de l'état d'avancement des négociations sur un accord entre la Commission, le Parlement européen et le Conseil relatif à l'amélioration de la réglementation.

Les ministres procéderont à un échange de vues sur la base d'une note de la présidence et fourniront des orientations à la présidence en vue de la finalisation des négociations avec le Parlement et la Commission.

L'accord interinstitutionnel relatif à l'amélioration de la réglementation a été proposé par la Commission dans le but d'obtenir de la part des trois institutions qu'elles s'engagent ensemble à améliorer la manière dont l'UE légifère.

Programme de travail de la Commission pour 2016

Les ministres se verront présenter le [programme de travail de la Commission pour 2016](#) adopté le 27 octobre, à propos duquel ils procéderont à un échange de vues.

Feuille de route pour le Semestre européen 2016

Le Conseil prendra note d'un exposé de la présidence luxembourgeoise et de la future présidence néerlandaise sur la [feuille de route pour le Semestre européen 2016](#). Cette feuille de route expose la manière dont les travaux se poursuivront dans les mois à venir et au cours du premier semestre de 2016. L'objectif est de faire en sorte que toutes les formations du Conseil concernées travaillent de manière coordonnée et de permettre au Conseil des affaires générales de superviser le processus.

Le Semestre européen est un cycle de coordination des politiques économiques et budgétaires au sein de l'UE. Il vise à aider les États membres à coordonner leurs politiques économiques, budgétaires et de l'emploi et à faire en sorte que celles-ci tiennent compte des objectifs définis au niveau de l'UE.

COHÉSION

Transition vers une économie à faible intensité de carbone

Compte tenu de la conférence des Nations unies sur le climat qui se tiendra à Paris en décembre, le Conseil adoptera des conclusions sur la contribution des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) pour la période 2014-2020 destinée à soutenir la transition vers une économie à faible intensité de carbone. Conjointement avec une note explicative de la Commission, ces conclusions feront état de la volonté des États membres de lutter contre le changement climatique au moyen des Fonds ESI. Pour la période 2014-2020, ces fonds fournissent un financement substantiel de 110 milliards EUR pour les mesures de l'UE liées au climat (pour l'atténuation et l'adaptation), si l'on considère l'ensemble des objectifs thématiques; sur cette enveloppe, un montant de 45 milliards EUR est destiné à soutenir la transition vers une économie à faible intensité de carbone (objectif thématique 4).

Coopération territoriale européenne

Le Conseil est invité à adopter des conclusions visant à faire le point sur les vingt-cinq ans d'existence de la coopération territoriale européenne, également connue sous le nom d'Interreg. Ces conclusions s'appuieront sur les résultats d'une conférence Interreg qui s'est tenue à Luxembourg en septembre et feront état du rôle que les activités Interreg jouent dans le cadre des fonds structurels.

Simplification pour les Fonds structurels et d'investissement européens

Le Conseil adoptera des conclusions exposant les priorités et les attentes des États membres en ce qui concerne la simplification des Fonds structurels et d'investissement européens. La Commission a créé un groupe d'experts indépendants de haut niveau chargé de mener une réflexion sur la simplification pour les bénéficiaires des Fonds structurels et d'investissement européens et d'assurer un suivi à cet égard.
